

DECRET N° 80/304 DU 21/07/1980
Portant ratification de l'Accord de Prêt
entre la République Populaire du Congo et
la Banque Africaine de Développement en vue
du financement du Projet de Palmiers à
Huile de OUESSO.-

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE
L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979;
Vu la loi n° 80/80 du 21/7/1980 autorisant la ratifi-
cation de l'Accord de Prêt entre la République Populaire du Congo et la
Banque Africaine de Développement (BAD) en vue du financement des coûts en
monnaie locale et une partie des coûts en monnaie locale du projet de Palmiers à
Huile de OUESSO.

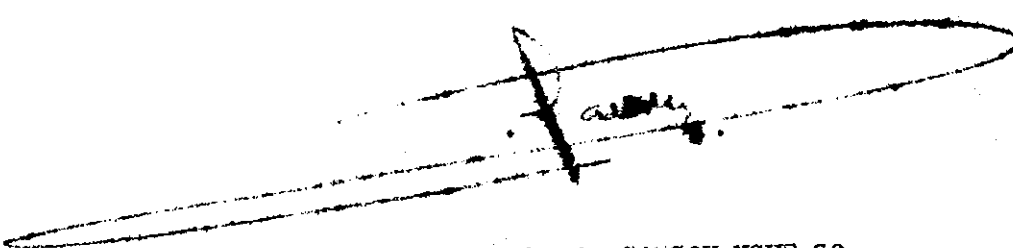
D E C R E T E :

Article 1er. - Est ratifié l'Accord de prêt conclu entre la République Popu-
laire du Congo et la Banque Africaine de Développement (BAD) le 11 Janvier
1980 en vue du financement des coûts en monnaie locale et une partie des coûts en
monnaie locale du projet de Palmiers à Huile de Ouezzo.

Article 2. - Le texte dudit Accord sera annexé au présent décret.

Article 3. - Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel
de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 21 Juillet 1980


Colonel Denis SASSOU-NGUESSO